

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018 – 2024

bilan année 4

par



Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des Déchets ménagers de la Meuse

Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Année 2021-2022

Etabli conformément au décret n°2015-662 du 14 juin 2015

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	3
GLOSSAIRE	5
PREAMBULE	6
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	7
1.1 LE SMET MEUSE	7
1.2 LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI).....	8
2. LE CADRE REGLEMENTAIRE	9
2.1 LES OBJECTIFS DU PLPDMA.....	9
2.2 LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)	9
3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	10
5. PLAN D'ACTION	11
5.1 DE L'INTERET DE CONTINUER LES ACTIONS DE PREVENTION SUR LES TERRITOIRES EN RI	11
5.2 LES ACTIONS DE PREVENTION	11
5.4 LES FICHES ACTION	13
6. BILAN ANNEE 3	14
6.1 VARIATION DES TONNAGES ENTRE 2019 ET 2020	14
ANNEXE I : FICHES ACTION DE PREVENTION.....	14
AXE 1 : GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS.....	15
ACTION N°2 : COMPOSTAGE AUTONOME ET COLLECTIF	17
ACTION N°3 : RESEAU DES GUIDES COMPOSTEURS.....	19
ACTION N°4 : PROMOUVOIR LE BROUAGE	20
ACTION N°5 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	22
AXE 2 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS	24
ACTION N°6 : PROMOUVOIR LE REEMPLOI ET LA REPARATION	24
ACTION N°7 : COMMUNIQUER SUR LES SOLUTIONS DEJA EXISTANTES.....	26
AXE 3 : RENFORCER LES ACTIONS EMBLEMATQUES DE REDUCTION DES DECHETS	27

ACTION N°8 : PROMOTION DU STOP-PUB	27
ACTION N°9 : SENSIBILISATION A LA REDUCTION DES DECHETS.....	29
AXE 4 : ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS	30
ACTION N°10 : ETRE EXEMPLAIRE AU BUREAU	30
ACTION N°11 : ETRE EXEMPLAIRE PENDANT DES EVENEMENTS.....	32
ACTION N°12 : FORMATIONS ET CAPITALISATION DES RETOURS D'EXPERIENCES.....	33
ANNEXE II : HYPOTHESES DE CALCUL DU GISEMENT D'ÉVITEMENT	34

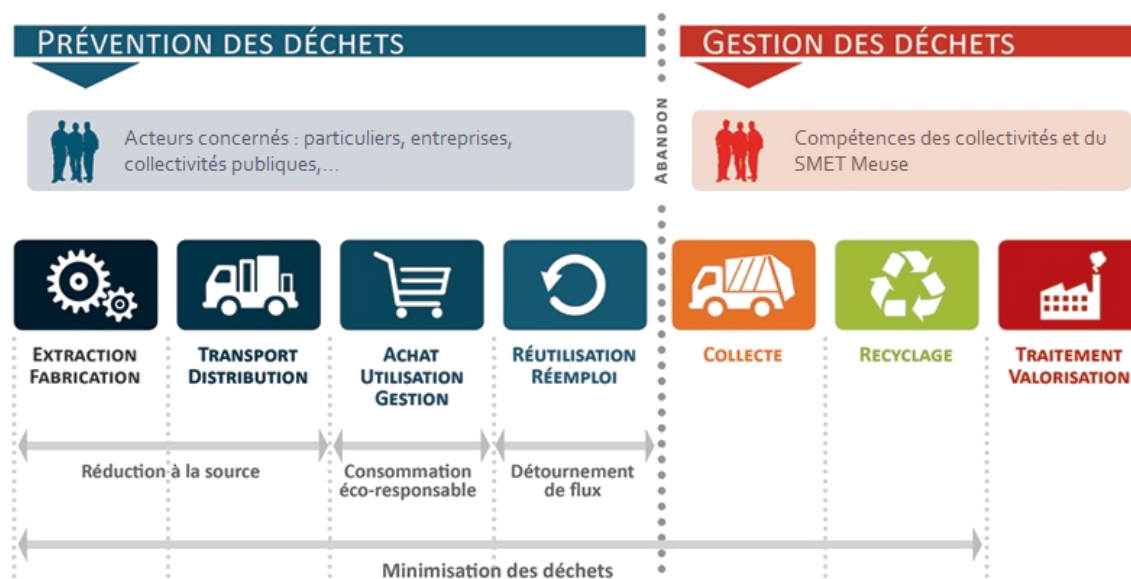
GLOSSAIRE

ADEME	Agence de la transition écologique
CARDEC	Contrat d'Animation Relais Déchets et Economie Circulaire
CC	Communauté de Communes
CCES	Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi
CS	Collecte Sélective, correspond aux déchets recyclables ménagers (verres, corps creux, corps plats)
DDS	Déchet Diffus Spécifique, désigne les déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés, correspond à l'ensemble des déchets produits par les ménages (recyclables ou non) et des déchets collectés en déchetteries
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
GC	Guides Composteurs, volontaire ayant suivi une formation de 2,5 jours sur le compostage et le paillage
GES	Gaz à effet de serre
OMA	Ordures ménagères et assimilés
OMR	Ordures ménagères résiduelle, désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives
PLP	Programme Local de Prévention des déchets
PLPDMA	Programme local de Prévention des déchets ménagers et assimilés
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RSHV	Recyclables Secs Hors Verre
SINOE	Outil d'analyse conçu par l'ADEME et destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers
SMET	Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse
TECV	Transition Energétique pour la Croissance Verte
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TI	Tarification Incitative

PREAMBULE

La prise en charge des déchets génère de multiples impacts sur l'environnement et la santé humaine (épuisement des ressources naturelles, dégradation de la qualité de l'air, émissions de GES, bruit, nuisances olfactives) et ce malgré les évolutions technologiques des véhicules de collecte et des unités de traitement.

Aussi, le caractère toujours plus éphémère et sur-emballé des biens de consommation rend incontournable une réflexion et des actions pratiques à l'encontre des gaspillages. C'est ce qu'on appelle la prévention. Elle concerne les étapes de conception, production, distribution, consommation et fin de vie d'un bien. Cette démarche repose principalement sur deux actions : la réduction et la réutilisation de nos déchets. L'objectif est donc d'amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).



Distinction entre prévention et gestion des déchets (Source : CC Grand Pic Saint Loup)

Par sa nature même, une politique de prévention des déchets permet de réduire la quantité et la nocivité des déchets en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation. Entre 2014 et 2018, le SMET a mis en place un Programme Local de Prévention des déchets (PLP). Ce projet a permis d'initier une démarche active pour la prévention des déchets au sein de toutes les collectivités représentées dans ce programme. L'ADEME avait fixé comme objectif une diminution de 7% des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) en 5 ans. Cet objectif a été atteint puisqu'une baisse de 15% d'OMA a été observée sur le territoire actuel du SMET. Les résultats sont toutefois à nuancer puisqu'au global les DMA ont baissé de seulement 5% sur cette même période. Une partie des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont retrouvées en déchetterie où les tonnages collectés ont augmenté de 24%.

Le SMET et ses collectivités adhérentes entendent faire preuve d'exemplarité en matière de réduction des déchets en poursuivant ses actions de prévention au travers d'un nouveau programme local de prévention, le PLPDMA.

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

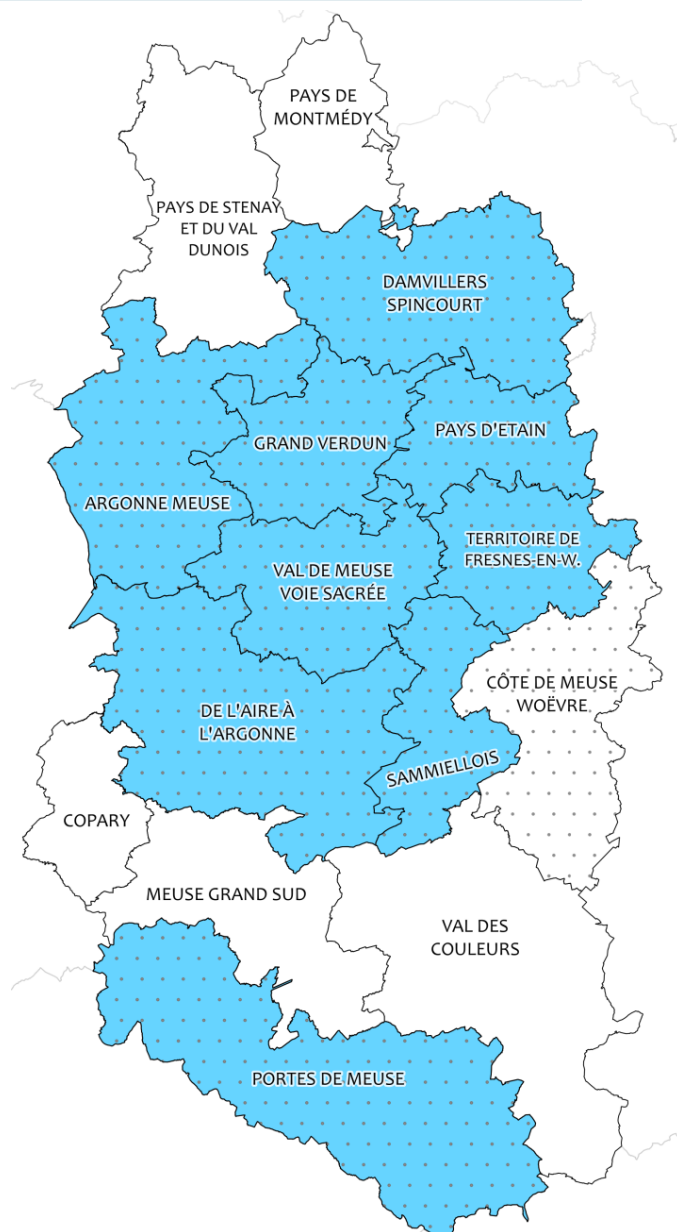
1.1 LE SMET MEUSE

Créé le 1er juin 2014, le SMET est un syndicat mixte intercommunautaire qui gère le traitement des OM, ainsi que le transport et la valorisation des déchets recyclables et des déchets issus des déchèteries. Aujourd'hui, dix collectivités sont adhérentes au SMET, dont neuf pour les compétences « études » et « traitement ».

En collaboration avec ces collectivités, le SMET mène également des actions de prévention et de communication auprès des habitants, afin de réduire la quantité de déchets sur son territoire. Ces actions sont réalisées dans le cadre d'un PLPDMA commun aux neuf collectivités et porté par le SMET.

De 2018 à 2021, le SMET a porté une démarche d'économie circulaire au travers du CARDEC. Les actions novatrices portent principalement sur une meilleure gestion des déchets des entreprises.

Territoire du SMET en 2022



1.2 LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Référent prévention des déchets

	16 rue Thiers 55120 CLERMONT EN ARGONNE http://codecom-argonne-meuse.fr	Mme. François, Technicienne environnement
	3, place Louis Bertrand 55230 SPINCOURT http://damvillers-spincourt.com	Mme. Denis Even, Responsable du service déchets
	42 rue Berne 55 250 BEAUSITE www.cc-aireargonne.fr	Mme. Antoni, Chargée de mission déchet
	5 rue du Château 55160 FRESNES EN WOEVRE www.codecomfresnes.com	Mme. Doladille, Comptable
	29 allée du Champ de Foire 55 400 ETAIN www.codecom-pays-etain.fr	Mme. Bochicchio, Chargée de mission déchets, assainissement et voirie
	Place des Moines 55300 SAINT MIHIEL www.cc-sammiellois.fr	M. Bertrand, Chargé de mission environnement
	1, rue de l'Abbaye – Écurey 55290 MONTIERS-SUR-SAULX www.portesdemeuse.fr	M. Jost Chargé de mission environnement
	43 rue du rattachement 55 320 DIEUE-SUR-MEUSE www.valdemeusevoiesacree.com	M. Boulanger, Responsable de la gestion des déchets ménagers
	11 Rue du Président Poincaré 55100 VERDUN www.verdun.fr	Mme Massel, Technicienne déchet et animatrice de prévention Mme Maquel, Ambassadrice du tri et du compostage Mme Christophe Technicienne développement durable

2. LE CADRE REGLEMENTAIRE

2.1 LES OBJECTIFS DU PLPDMA

D'un engagement volontaire via le PLP, le SMET passe en 2018 à un document réglementaire et obligatoire, le PLPDMA. Le Plan National de Prévention des Déchets fixe un objectif national de réduction de **15% des DMA par habitants entre 2020 et 2030**.

Le PLPDMA tient également compte du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui recommande une diminution du ratio de DMA **de 7% entre 2015 et 2025**.

Concrètement, le PLPDMA vise une **réduction de 43 kg par habitant et par an** du volume des DMA entre 2018 et 2024.

2.2 LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)

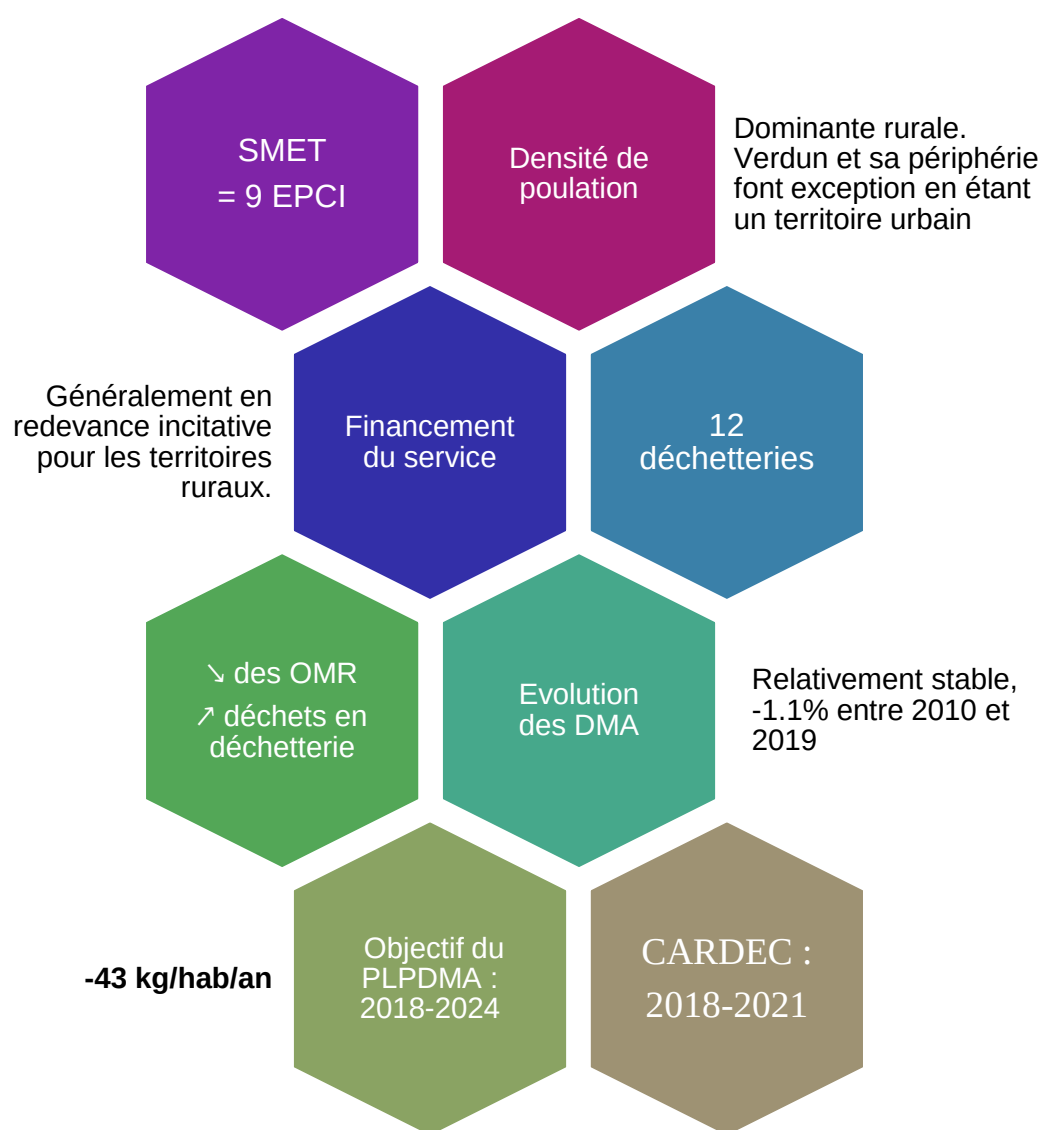
Le PLPDMA est contraint par les modalités de révision et de suivi fixées par le décret du 10 juin 2015. Désormais permanent, modifiable ou révisable, le PLPDMA fait l'objet d'un bilan annuel et est réévalué au moins tous les six ans. Cette démarche est assurée par la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi. Elle est composée, entre autres, d'un président qui désigne le service chargé de son secrétariat.

Le PLPDMA a été validé par la CCES du 25 septembre 2018 et a été en consultation publique du 8 octobre au 2 décembre 2018 sur les collectivités adhérentes au SMET pour les compétences études et traitement.

A la suite de la consultation, le rapport du PLPDMA a été adopté par le comité syndical du SMET à la date du 26 février 2019.

3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

La réalisation d'un diagnostic du territoire est un préalable indispensable à l'élaboration d'un PLPDMA. Cet outil d'aide à la décision permet de hiérarchiser les priorités et d'identifier les potentiels d'action du territoire pour développer un programme pertinent.



Le diagnostic du territoire est détaillé dans le PLPDMA année 1.

5. PLAN D'ACTION

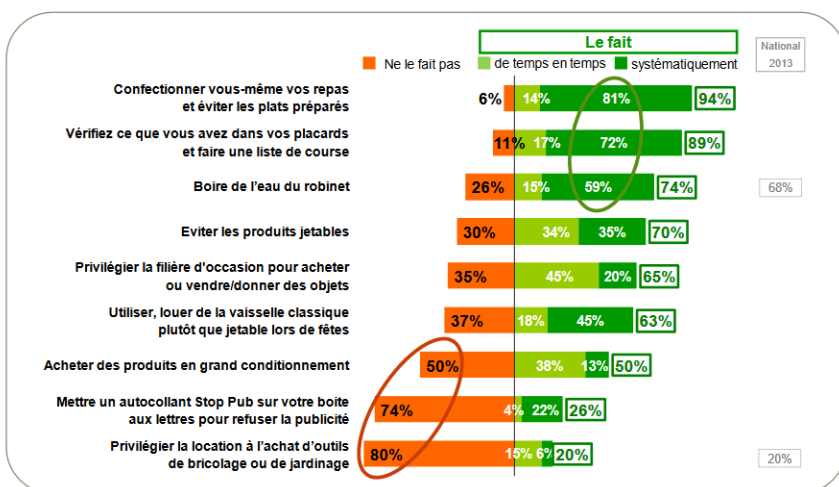
5.1 DE L'INTERET DE CONTINUER LES ACTIONS DE PREVENTION SUR LES TERRITOIRES EN RI

Ce PLPDMA vise à compléter une politique de tarification incitative déjà engagée, en permettant d'ancrer en profondeur la modification des modes de consommation et des pratiques de réparation, réemploi, paillage, etc. Il permet également de faciliter son acceptation par les usagers, en leur donnant les moyens d'agir pour maîtriser leur production de déchets.

En effet, la redevance incitative (RI) n'est pas un levier miracle pour amener le grand public à changer ses habitudes de consommation. C'est ce qu'a montré une étude de l'ADEME réalisée en 2016. L'étude porte sur la perception de la RI par les usagers et l'évolution de leurs pratiques vis-à-vis des déchets. Elle a été réalisée par des interviews téléphoniques et 1 002 personnes ont été sondées. Les résultats montrent que la population avait acquis bien avant la mise en place de la RI, la plupart des comportements visant à prévenir les déchets (éviter le gaspillage alimentaire, composter). La RI n'a fait qu'accentuer leurs gestes écologiques (trier davantage, composter davantage, etc.) sans réellement créer de nouveaux comportements. C'est pourquoi les actions de prévention continuent de trouver leur sens ; à condition d'être pensées pour être efficaces, en ciblant les bons gisements (voir figure 4): pratique du paillage et du mulching, utilisation d'autocollants stop-pub, achat d'objets d'occasion, etc.

Pratiques de prévention des déchets adoptées par les usagers - source : [Enquête de perception de la redevance incitative \(ADEME, 2016\)](#)

Question : Q29. Parmi les actions suivantes qui permettent de réduire la quantité de déchets, quelles sont celles que vous pratiquez dans votre foyer ?
Base : 1002 répondants

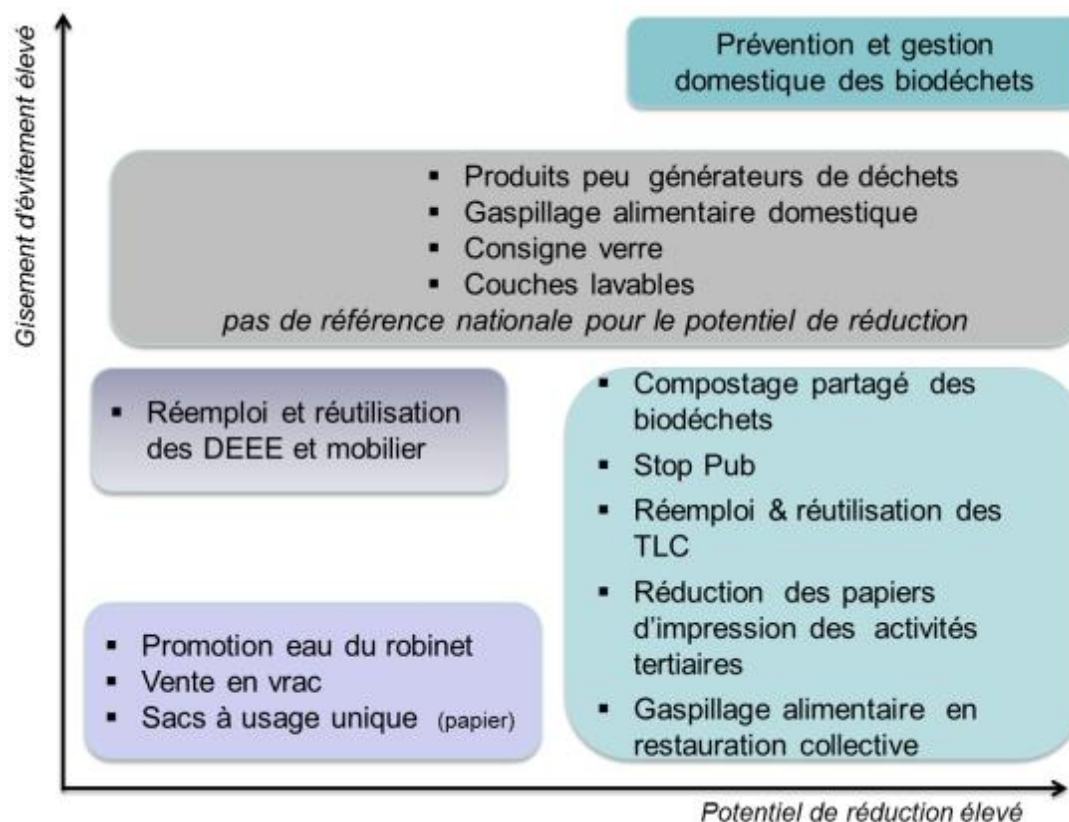


5.2 LES ACTIONS DE PREVENTION

L'objectif est d'animer un programme de prévention en prise avec la réalité locale pour obtenir des résultats concrets. Les actions de prévention se doivent d'être pertinentes et efficaces.

De fait, plusieurs réunions avec les techniciens et les élus de

chaque collectivité, ont permis de sélectionner douze actions pertinentes qui seront mises en œuvre dans le PLPDMA. Ces actions tiennent compte de leur potentiel de réduction selon le gisement de déchets qu'elles représentent.



Répartition de 15 actions par catégorie au regard de leur gisement d'évitement et de leur potentiel de réduction - source : [Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités](#) (ADEME, 2016)

Le calcul du gisement d'évitement par les actions prévention est précisé dans le PLPDMA année 1.

Les douze actions sélectionnées ont ensuite été regroupées par axe :

Axe	Action
A. Encourager la gestion de proximité des biodéchets	1 Compostage individuel
	2 Compostage collectif et autonome
	3 Réseau des guides composteurs
	4 Promouvoir le broyage
	5 Lutte contre le gaspillage alimentaire
B. Donner une seconde vie aux déchets	6 Promouvoir le réemploi et la réparation
	7 Communiquer sur les solutions déjà existantes
C. Renforcer les actions emblématiques	8 Promouvoir les stop-pub
	9 Sensibilisation à la réduction des déchets
D. Etre exemplaire en matière de prévention des déchets	10 Être éco-exemplaire au bureau
	11 Etre exemplaire pendant des évènements
	12 Formations et capitalisation des retours d'expériences

5.4 LES FICHES ACTION

Les indicateurs de suivi sont détaillés à l'intérieur de chaque fiche action (Annexe I). Le fait de mettre en œuvre un dispositif de suivi et de traçabilité est une obligation réglementaire pour le PLPDMA mais il représente une opportunité à plusieurs titres puisqu'il permettra de connaître les avancées du travail engagé (pilotage du programme, amélioration continue) et de communiquer sur les résultats auprès des élus et de la population.

Le calendrier prévisionnel est également précisé pour chaque fiche action.

Tous ces indicateurs sont rassemblés sur un tableau de bord global qui permet un pilotage des différentes actions.

6. BILAN ANNEE 4

6.1 VARIATION DES TONNAGES ENTRE 2020 ET 2021

Tableau 1 Analyse de la variation des ratios entre 2020 et 2021

	2020	2021	Remarques
Population	96 638	95804	Population municipale (valeurs issues de SINOE)
OMR + refus	192	195	+1% Relativement stable
Collecte sélective	77	83	+7%
Déchèterie	165	212	+28%
Gravats	31	38	+22% Le tonnage des gravats peut fortement varier d'une année à l'autre. Le PLPDMA ne permet pas d'agir directement sur ce flux.

Durant la crise COVID de 2020, les déchetteries avaient été amenées à fermer leurs portes au public, ce qui explique la différence de tonnage entre 2020 et 2021. Les tonnages de 2022 devraient revenir à des valeurs proches de l'avant crise.

ANNEXE I : FICHES ACTION DE PREVENTION

L'augmentation générale des tonnages entre 2020 et 2021, nous pousse à intensifier nos efforts pour atteindre l'objectif national.

AXE 1 : GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS

La loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte impose le tri à la source des biodéchets en 2025. Toutefois, la pratique historique du compostage domestique, rapportée aux distances de collecte, ne justifie pas économiquement la mise en place d'une collecte séparée en milieu rural. Par conséquent, nous souhaitons renforcer la promotion du compostage de proximité et favoriser la mise à disposition de broyat pour les particuliers. En parallèle, l'organisation d'une collecte séparée des biodéchets est à l'étude sur la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (territoire plus urbain) pour 2023.

Objectifs globaux :

Réduire la part des biodéchets et déchets verts gérés par les collectivités

Réduire la nocivité des produits utilisés pour le jardinage

ACTION N°1 : PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Objectifs :

Augmenter le nombre de personnes pratiquant le compostage.

Améliorer la pratique du compostage.

Actions réalisées :

Action emblématique de prévention, le compostage domestique est la plus courante des pratiques visant une gestion des biodéchets par les habitants. Pratique traditionnelle en campagne, elle peut être réalisée en tas ou à l'aide d'un composteur. Le PLP a permis, au travers de trois groupements de commandes, de doter environ 2 000¹ foyers d'un composteur. Sur certains territoires, des formations ont été proposées lorsqu'une grande quantité de composteurs était vendue.

A ce jour, 1704 composteurs ont été vendus, et deux groupements de commande réalisés en 2020 et 2022 pour les collectivités par le SMET.

Actions projetées :

Le PLPDMA doit permettre le développement du compostage domestique :

- En promouvant l'acquisition des composteurs (groupement de commande par le SMET ou bien remboursement sur facture).
- En diffusant une information adaptée de la population (guide sur le compostage à destination des particuliers, articles sur l'utilisation du compost etc.).
- En accompagnant de manière plus poussée la population pratiquante, pour la former aux bonnes pratiques dans la durée (conférences ou réunions publiques, etc.).

¹ Le PLP a couvert un territoire plus grand que celui du PLPDMA. Les données indiquées correspondent aux actions du PLP réalisées sur le territoire actuel du SMET.(hors CAGV).

Partenaires mobilisés :

EPCI	Relais d'information, aide logistique pour l'organisation de réunions, stockage et remise des composteurs aux particuliers
Réseau des GC	Animation de réunions d'information

Cibles visées :

Grand public/ Ensemble des habitants des communes du territoire.

Etapes :

Etapes clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Vente de composteurs	En continu	2 000 en 2024	85,2%
Diffuser le guide à chaque vente de composteur	En continu à partir de 2019	à chaque vente de composteur	Réalisé
Communiquer sur le compostage (article, intégration au calendrier de collecte, animation...)	En continu	A minima 1x/EPCI/an	55%

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre de composteurs vendus	313	410	560	421		
Nombre de réunions d'information proposées	0	12	20	22		
Nombre de participants aux réunions	0	263	323	421		
Nombre d'articles diffusés	6	4	13	5		
Indicateurs d'impact						
Quantité de déchets fermentescibles compostés (estimation 70kg/composteur)	22t	28,7t	39,2t	31,575t		

Précisions :

Le SMET a créé, en 2020, une centrale d'achat pour l'acquisition de composteurs individuels et collectifs. Une nouvelle commande a été lancée pour 3 collectivités début 2022, avec réception des composteurs en septembre et octobre.

L'achat des composteurs a été doublé, pour toutes les commandes, de l'achat d'un nombre équivalent d'un guide du compost fourni par le prestataire.

Toutes les réunions compostage/paillage ont été réalisées dans l'agglomération du Grand Verdun sur l'année 4 du PLPDMA.

ACTION N°2 : COMPOSTAGE AUTONOME ET COLLECTIF

Objectif :

Généraliser le compostage en établissement et en habitat collectif

Actions réalisées :

Le PLP a permis la mise en place de huit sites de compostage autonomes et collectifs sur les collectivités actuelles du SMET. De nombreux établissements restent à convaincre pour le passage au compostage de proximité.

Action projetée :

La prise de contact avec les établissements et des bailleurs sera réalisée par les EPCI, car ce sont des entités plus connues que le SMET. Les exemples locaux seront mis en avant lors du démarchage pour mieux convaincre de nouveaux établissements. Le SMET effectuera ensuite pour chaque établissement l'étude de faisabilité, la formation des référents et le suivi de sites.

Bien que générant peu de biodéchets, les services administratifs des collectivités sont invités à gérer in situ leurs déchets alimentaires par le compostage ou le lombricompostage. Les composteurs ainsi placés serviront de modèle d'exposition pour les habitants souhaitant en acquérir. Ici, le site de compostage a principalement une visée pédagogique.

Partenaires mobilisés :

Bailleurs sociaux (exemple : OPH)	Accord pour la mise en place des sites de compostage, relais d'information
Réseau des GC	Animation et suivi de sites

Cibles visées :

Etablissements (école, ESAT, EHPAD, CODECOM, hôpital, etc.) et habitats collectifs produisant une grande quantité de biodéchets.

Etapes :

Etapes clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Listing des établissements	2018		Réalisé
Prise de contact des établissements	En continu		Réalisé
Mise en place de nouveaux sites de compostage	En continu	40 sites en 2024	145%
Etat des lieux des sites du PLP	2018/2019		Réalisé
Communication sur les sites de compostage existants	En continu	1 article par nouveau site	5%

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre d'établissements contactés	8	7	7	3		
Nombre de sites de compostage installés	2	9	11	36		
Nombre d'articles diffusés	1	9	1	2		
Indicateur d'impact						
Quantité de déchets fermentescibles valorisés	2t	>2t	>2t	>2t		

A noter que les collèges sont désormais gérés par le département dans le cadre de l'Agenda 21 de la Meuse (fiche 7).

Précisions :

Sites ayant accueilli un site de compostage durant l'année 4 du PLPDMA : Ecole primaire Glorieux de Verdun, Ecole maternelle Arc-en-Ciel de Bras-sur-Meuse, Lycée Marguerite de Verdun, pied de l'immeuble Emile Zola, zone Planchettes de Verdun, site du CSC Cité Verte de Verdun, et équipement de 31 cimetières sur la collectivité Argonne-Meuse.

L'EHPAD d'Hannonville-sous-les-Côtes a également débuté un suivi avec le SMET, et a installé un site de compostage pour son EHPAD et sa résidence autonomie fin 2021.

La quantité de déchets fermentescibles valorisés est difficilement estimable.

ACTION N°3 : RESEAU DES GUIDES COMPOSTEURS

Les guides composteurs sont des volontaires formés durant 2,5 jours à la pratique du compostage, du paillage et du mulching. Une partie de la formation est aussi dédiée à la manière de promouvoir ces pratiques auprès du public.

Objectifs :

Avec l'aide des guides composteurs, faire évoluer les comportements en promouvant le jardinage au naturel pauvre en déchets. Réduire les apports de déchets verts en déchetterie.

Actions réalisées :

Entre 2014 et 2017, une centaine de volontaires ont suivi la formation guides composteurs en Meuse (dont 80 sur le territoire actuel du SMET). Une vingtaine d'animations ont permis la sensibilisation de 1 000 personnes.

Deux journées départementales des guides composteurs ont été organisées. Elles ont permis de dynamiser le réseau des GC et de créer une synergie entre les techniciens des collectivités.

Actions projetées :

L'action consiste à s'appuyer sur le réseau déjà existant pour tenir des stands d'information à l'occasion d'événements (marchés, salon, foire...en particulier liés au jardinage et aux plantes).

En 2018, vingt-trois guides composteurs restent inscrits sur nos listes. Idéalement la mobilisation et l'animation du réseau guides composteurs est réalisée par les techniciens déchets de chaque collectivité. La formation de nouveaux guides composteurs pourra être envisagée pour enrichir des groupes de volontaires qui se réduisent.

Sur certains territoires, une « hot ligne » de guides composteurs pourra être mise en place.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Mise en place des actions des GC
Communes	Relai d'informations sur les événements à venir

Cible visée : Le grand public

Etapes :

Etapes clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Animations sur différents événements	En continu	12 animations/ an	8%
Si besoin, formation de nouveaux GC	2022-2024		Non réalisé
Relance du réseau GC	2022-2024	1 événement organisé	Non réalisé

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre d'animations réalisées	4	7	0	1		
Nombre de personnes sensibilisées	105	510	0	50		
Nombre de « hot lignes » créées	0	0	0	0		
Indicateur d'impact						
Quantité de déchets détournée	3.7t	17,850t	0t	1,750t		

Le Réseau des Guides Composteurs s'est essoufflé avec les années. Une relance a été initiée en 2019/2020, mais s'est vue empêchée par la pandémie de COVID. L'objectif sur le dernier tiers du PLPDMA sera de faire l'état des lieux du réseau existant et de le relancer avec les personnes encore engagées, pour multiplier les relais de promotion du compostage.

ACTION N°4 : PROMOUVOIR LE BROUAGE

Nous souhaitons permettre l'acquisition d'un broyeur de végétaux par les collectivités. Le broyeur sera utilisé en déchetterie ou bien mis à disposition des communes membres de chaque collectivité pour les agents des espaces verts (et éventuellement des particuliers résidants sur le territoire).

Objectifs opérationnels:

Développer l'utilisation de broyat dans les espaces verts communaux pour valoriser sur place les déchets de taille.

Faciliter la mise en place de sites de compostage autonomes.

Action réalisée :

Aucun antécédent sur la partie rurale du territoire.

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun broie chaque année les sapins de Noël des particuliers. Le broyat obtenu est ensuite distribué sur différents lieux.

La Communauté de Communes du Val de Meuse dispose d'une plateforme de compostage / broyage des déchets verts. Les déchets de taille des particuliers sont collectés à part, régulièrement broyés par des agents, et le broyat mis à disposition des utilisateurs de la plateforme.

Action projetée :

Dans un premier temps, un état des lieux précis du territoire sera réalisé (enquête sur les établissements déjà dotés d'un broyeur, les besoins des communes et la possibilité de stocker un broyeur). Puis, pour les EPCI souhaitant acquérir un broyeur, une demande de subventions auprès du département et de l'ADEME sera réalisée. Après réception de l'appareil, les agents des espaces verts seront formés à l'utilisation de celui-ci et au jardinage naturel (paillage/mulching). Pour déployer la pratique du broyage, des opérations pilotes pourront être menées pour tester différentes modalités de mise à disposition du broyat excédentaire.

Cette action permettra aussi de faciliter la mise en place de sites de compostage autonome : le manque de broyat ne sera plus un frein au compostage.

Partenaires mobilisés :

Département	Subvention pour l'achat de broyeurs
ADEME	Subvention et retours d'expériences
Espaces verts	Connaissances, conseils, exutoires du broyat

Cible visée :

Service des espaces verts + Cibles secondaires : les établissements et les particuliers

Etapes :

Etape clefs	Date de réalisation	Objectif	Etat
Etat des lieux du territoire	2018		réalisé
Demande de subventions pour les EPCI intéressés	2020	6 broyeurs achetés	66%
Formation des agents	2020/2021		réalisé
Promotion du broyat auprès des particuliers	A partir de 2022	1 action de comm. / an / EPCI	

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre de collectivités dotées d'un broyeur	1	1	1	2		
Nombre de partenariats commune/établissement	2	1	1	9		
Indicateur d'impact						
Quantité de déchets verts broyés		>1t	>1	>2t		

Pendant l'année 4, la CAGV a fait l'acquisition de 3 nouveaux broyeurs. La Communauté de Communes de Damvillers Spincourt projette l'acquisition d'un broyeur pour l'année 5 du PLPDMA.

Chaque année après Noël, la Communauté d'Agglomérations du Grand Verdun broie les sapins des particuliers.

Il n'y a pas de traçabilité pour le broyeur de la CC du Val de Meuse voie sacrée.

La Communauté d'Agglomérations du Grand Verdun a également des marchés de broyage des déchets verts dans plusieurs communes.

ACTION N°5 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Au-delà de la question des déchets le gaspillage alimentaire entraîne également un gaspillage de ressources et des émissions de gaz à effet de serre. Le gisement actuel d'aliments gaspillés (restes de repas jetés et produits achetés et non consommés) est évalué à 20 kg/hab/an.

Les raisons du gaspillage alimentaire sont multiples : méconnaissance de la différence entre DLUO et DLC, erreur de dosages, mauvaise conservation, sensibilité à l'aspect esthétique des aliments.

Objectifs :

Limiter le gaspillage alimentaire chez les particuliers.

Accompagner les restaurants scolaires dans la réduction du gaspillage alimentaire (sensibilisation des employés de cantine et des élèves).

Actions réalisées :

Plusieurs écoles ont été sensibilisées au gaspillage alimentaire.

Une mallette contenant des jeux pédagogiques sur la thématique du gaspillage alimentaire a été créée en coopération avec le Pays Barois.

Actions projetées :

Les habitants des communes seront sensibilisés au travers d'articles diffusés et d'animations durant des événements.

Pour les écoles, un accompagnement technique sur des opérations de pesée du gaspillage alimentaire sera réalisé. Elles amèneront à une analyse des données et des propositions d'actions au sein des restaurants scolaires pour réduire le gaspillage alimentaire (gaspimètre de pain, formation des équipes de cuisine, groupements d'achats, etc.)

Partenaire mobilisé :

CPIE de la Meuse	Aide à la création d'animations
------------------	---------------------------------

Cibles visées :

Grand public

Etablissements scolaire (écoles primaires et maternelles)

Etapes :

Etapes clefs	Date de réalisation	Objectifs opérationnels	Etat
Diffusion d'articles	En continu	6 articles/an	0%
Animation lors d'évènements	A partir de 2019	3 animations/an	33%
Animations en école	A partir de 2019	20 pendant le PLPDMA	Non réalisé

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Année 1	Année 2	Année3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre d'articles diffusés	4	3	0	0		
Nombre d'animations réalisées	5	9	11	1		
Nombre de personnes sensibilisées	345	205	300	50		
Indicateur d'impact						
Quantité de déchets détournés						

Pour l'année 4 du PLPDMA, une action de sensibilisation a été réalisée au Collège de Vaubécourt, en partenariat avec la collectivité.

La quantité de déchets détournée est difficilement estimable.

A noter que dans le cadre de son Agenda 21, le département engage des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges.

AXE 2 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à la réduction des consommations de ressources et à la réduction des déchets.

Objectifs globaux :

Réduire la quantité de déchets collectés (dans les OMR et en déchetterie)

Induire de nouvelles habitudes de consommation

ACTION N°6 : PROMOUVOIR LE REEMPLOI ET LA REPARATION

Objectif :

Permettre à chaque usager d'avoir une solution locale de réemploi.

Actions réalisées :

A l'heure actuelle, six collectivités proposent une zone de réemploi sur leurs territoires :

- CC de l'Aire à l'Argonne,
- CC Val de Meuse, Voie Sacrée,
- CC Damvillers Spincourt,
- CC Portes de Meuse
- CA du Grand Verdun
- CC Samiellois

Chacune de ces zones de réemploi est associée à au moins une association locale.

Des réflexions sont en cours dans toutes les autres collectivités pour la création de zones de réemploi.

La collecte des textiles sur le territoire du SMET génère de l'activité pour les personnes en insertion (Les compagnons du chemin de vie, l'AMIE et Verdun Chantier). Vingt-trois points de collecte de textiles ont été installés lors du précédent PLP ce qui permet de couvrir l'ensemble du territoire.

Action projetée :

L'action consistera à généraliser les solutions de réemploi à toutes les déchetteries et à minima de mettre en place des événements ponctuels autour du réemploi et de la réparation (ex : création d'une zone de gratuité).

L'accent sera mis sur la valorisation auprès des élus, des usagers et des associations, des initiatives entreprises, des volumes de déchets détournés et de l'impact financier d'une zone de réemploi.

Partenaires mobilisés :

Associations sociales locales (AMIE, Les Compagnons du Chemin de Vie, Repair'café, Emmaüs, etc.)	Développement de partenariats
--	-------------------------------

Cibles visées :

Le grand public

Etapes :

Etapes clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Recenser les différents bénéficiaires des objets d'occasion.	Printemps 2023	1 enquête menée en déchetterie	
Généraliser les solutions réemploi à toutes les déchetteries	2022-2024	1 zone de réemploi / déch. en 2024	
Créer un outil de traçabilité des gisements collectés et vendus	2022-2024		
Communiquer sur les zones de réemploi existantes	En continu	1x/an	
Communication sur les résultats des différentes zones de réemploi	A partir de 2023		

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre de collectivités équipées de zones de réemploi	5	6	6	6		
Nombre d'évènements autour du réemploi	0	2	2	4		
Nombre d'articles diffusés	0	1	2	1		
Indicateur d'impact						
Quantité de déchets détournés	1,3t	2,1t	1.4t	>2,8t		

La déchetterie d'Etain mettra en place une zone de réemploi l'année 5 du PLPDMA.

ACTION N°7 : COMMUNIQUER SUR LES SOLUTIONS DEJA EXISTANTES

Objectifs :

Pérenniser l'offre existante.

Faciliter l'identification des réparateurs locaux par les particuliers.

Action réalisée :

Aucun antécédent.

Actions projetées :

L'action consiste à communiquer sur les sites de réemploi déjà existants pour pérenniser l'offre.

Nous souhaitons créer avec l'aide de la CMA un annuaire des réparateurs du département. Elle s'inspirait du réseau des "Répar'acteurs"² mis en place dans le département de la Meurthe et Moselle.

Partenaires mobilisés :

CMA	Création de l'annuaire
Associations sociales locales (AMIE, Les Compagnons du Chemin de Vie, Emmaüs, etc.)	Retours d'expériences

Cible visée :

Le grand public

Etapes :

Etapes clefs	Date de réalisation	Objectif	Etat
Prise de contact avec la CMA	S2 2018		réalisé
Création d'un annuaire des réparateurs du département	2020-2021		En cours
Communiquer sur l'annuaire	A partir de 2022	1x/an	En cours

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre d'articles diffusés	0	0	0	0		
Nombre d'EPCI faisant apparaître l'annuaire sur leur site internet	0	0	0	1		

Le site <https://www.reparateurs.artisanat.fr/>, lancé par la CMA et l'ADEME, recense des réparateurs sur tout le territoire français, y compris en Meuse. Le SMET souhaite s'appuyer sur ce site pour communiquer sur les solutions de réparation existantes sur son territoire. Certaines collectivités affichent déjà le lien vers ce site sur leur site internet (CAGV).

² <http://www.repar-acteur-54-13.websself.net/annuaire-reparacteur>

AXE 3 : RENFORCER LES ACTIONS EMBLEMATIQUES DE REDUCTION DES DECHETS

Objectifs globaux :

Réduire la quantité de déchets collectés (dans les OMR et les déchetteries)

Induire de nouvelles habitudes de consommation

ACTION N°8 : PROMOTION DU STOP-PUB

Une enquête durant le PLP a mis en évidence qu'en moyenne 34 kg de publicités étaient reçues par an en l'absence d'autocollant stop-pub. Cet autocollant évite la réception dans sa boîte aux lettres des imprimés non sollicités. Le Stop Pub ne vise pas les journaux des collectivités et cette information est généralement précisée sur l'autocollant.

Objectif :

Réduire les quantités de papier jeté

Action réalisée :

Durant le PLP, environ 2 000 autocollants ont été distribués en différents points de dépôt (EPCI, mairies, commerces, etc.). Ces autocollants ont été disposés à l'intérieur de présentoirs afin de mettre en valeur l'opération.

Action projetée :

Le taux d'équipement des BAL constaté sur le terrain dépend du mode de diffusion du stop-pub mais également de l'intensité de la promotion du dispositif. C'est pourquoi, les EPCI sont invités à réaliser une remise systématique de stop-pub lors de l'achat d'un composteur ou bien lors de l'arrivée de nouveaux habitants.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Relais d'information, distribution d'autocollants, dépôt dans les points relais identifiés
Mairies, commerces	Points relais, distribution d'autocollants

Cible visée :

Le grand public

Etapes :

Etapes clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Achat de stop-pub par le SMET	2018 et 2022		Réalisé
Distribution de stop-pub	En continu	3 000 BAL équipées	66%
Remise systématique de stop-pub	A partir de 2020		

La distribution des Stop Pub dans les mairies et les établissements culturels type médiathèque se montre efficace.

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre de stop-pub distribués	465	1 382	1 264	902		
Nombre d'EPCI réalisant un envoi systématique d'autocollants	0	0	0	0		
Indicateurs d'impact						
Quantité de déchets évités	15,8t	23,5t	21,5t	15,33t		

La quantité de déchets évités est calculée en partant du principe que la moitié des autocollants sont réellement utilisés.

ACTION N°9 : SENSIBILISATION A LA REDUCTION DES DECHETS

La prévention des déchets est une notion mal connue, souvent assimilée au tri des déchets. Il est donc essentiel de faire connaître les gestes efficaces pour prévenir les déchets et d'inciter au changement d'habitudes.

Objectif :

Sensibiliser aux solutions concrètes pour prévenir les déchets

Action réalisée :

Le PLP a permis de mener diverses animations en lien avec la prévention notamment lors de la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets).

Action projetée :

L'action consistera à réaliser un évènement d'ampleur par an. Il pourra aborder différentes thématiques (les déchets du nourrisson, l'éco-consommation, les produits d'entretien naturels, etc.) et être commun à plusieurs collectivités. Pour ces évènements, le SMET est en mesure de prêter des outils de communication (affiches, kakémono, etc.) et du matériel pédagogique (boîte-loupe, jeux de société, etc.).

En parallèle, la prévention des déchets pourra être abordée dans des articles et/ou intégrée à des guides de tri.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Relais d'informations, aide logistique pour l'organisation de réunions, stockage et remise des composteurs aux particuliers
Associations locales	Animations pendant les évènements

Cibles visées : Grand public

Etapas :

Etapas clefs	Date de réalisation	Objectifs opérationnels	Etat
Acquisition ou création d'outils de communication	Au besoin		
Evènement d'ampleur	A partir de 2019	1x/EPCI/an	réalisé
Participation à la SERD	Dès 2018	1x/EPCI/an	réalisé
Communication générale sur la prévention des déchets	A partir de 2019	1x/EPCI/an	66%
Intégration de la prévention dans les guides de tri	En continu		11%

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité :	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre de matériels pédagogiques créés	0	1	1	1		
Nombre d'évènements organisés	6	7	2	6		
Nombre de personnes sensibilisées	130	405	80	430		
Nombre d'articles diffusés	8	17	2	4		
Nombre de guides de tri intégrant la prévention	0	1	1	1		

Lancement de l'exposition photo « Homo Detritus » : une exposition de photographies réalisées en Meuse, itinérante, et sensibilisant le public à la prévention des déchets.

AXE 4 : ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS

L'éco-exemplarité des collectivités territoriales porte sur la réduction de tous les déchets produits par les agents de la collectivité et des communes du territoire et les activités de leurs services et directions. L'objectif est de montrer l'exemple en intégrant la prévention des déchets au niveau communal et intercommunal. Ces actions renforceront la crédibilité du programme de prévention auprès de tous, et permettront d'impulser une dynamique territoriale.

Objectif global :

Permettre l'éco-exemplarité des collectivités et des communes

ACTION N°10 : ETRE EXEMPLAIRE AU BUREAU

TerraCycle propose plusieurs programmes de recyclage gratuits. Sponsorisés par des marques, ces derniers ont pour but de collecter et de recycler les déchets habituellement non recyclables. Sans être à proprement parler une action de prévention, Terracycle est un outil qui permet de communiquer sur la difficulté à recycler certains types de déchets.

Objectifs :

Toutes les collectivités inscrites durablement dans une démarche d'éco-exemplarité.
Pour les communes les plus grandes, engager une démarche d'éco-exemplarité.

Action réalisée :

Le PLP a permis d'initier des actions en faveur de l'éco-exemplarité des collectivités : collecte des instruments d'écriture, consommation de papier, tri des déchets, etc.
Pour la plupart d'entre elles, les collectivités sont éco-exemplaires, toutefois elles ne connaissent pas l'état d'avancement de leurs communes membres les plus grandes.

Action projetée :

Dans un premier temps, un diagnostic sur les dispositifs en place et le comportement des agents sera réalisé, les résultats seront diffusés via les moyens de communication interne.
Les collectivités accompagneront ensuite le changement des pratiques au sein des différents services. L'accent sera mis sur l'amélioration du tri des déchets et la réduction de la consommation de papier :

- Utilisation de feuilles de brouillon
- Impressions recto-verso par défaut
- Impressions deux pages par feuille
- Tri des déchets
- Collecte des instruments d'écriture (à mettre en place dans les établissements scolaires également)

Les efforts effectués seront valorisés par un retour concret aux agents sur les économies réalisées dans le cadre du recyclage du papier.

L'action consistera également à créer une journée de don entre les agents. Préalablement à cette journée, chacun sera invité à lister les éléments qu'il souhaite donner et ceux qu'il souhaite acquérir.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Sensibiliser à l'éco-exemplarité, diminuer les quantités de déchets de la collectivité et des communes
------	--

Cibles visées :

Les EPCI et les communes les plus grandes du territoire

Etapas :

Etape clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Développer la collecte Terracycle	2018	50kg d'IE collectés par an	Réalisé
Journée de don entre les agents	Dès 2019	1x/EPCI/an	Non réalisé
Diagnostic des actions d'éco-exemplarité déjà en place au sein des collectivités	S1 2019		En cours
Création d'une grille de diagnostic commune à toutes les collectivités	2023		
Généraliser l'éco-exemplarité au bureau à toutes les collectivités	En continu		En cours
Diagnostic des actions d'éco-exemplarité déjà en place au sein des communes	En continu		Non réalisé
Généraliser l'éco-exemplarité au bureau dans les communes les plus grandes	En continu		Non réalisé

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre de collectivités et communes ayant conduit un diagnostic interne	3	0	0	0		
Nombre de collectivités exemplaires	1	1	1	1		
Taux d'exemplarité des communes les plus grandes	/	/	/	/		
Nombre d'EPCI participant à la journée de don entre agents	/	/	/	/		
Indicateurs d'impact						
Quantité d'instruments d'écriture collectés	51,8kg	40,8kg	0kg	44,3kg		
Quantité d'objets détournés	/	/	/	/		

L'éco-exemplarité passe aussi par la mise en place du compostage (ou du lombricompostage) au sein des collectivités (voir ACTION n°2).

ACTION N°11 : ETRE EXEMPLAIRE PENDANT DES EVENEMENTS

Objectif:

Proposer des évènements exemplaires.

Action réalisée :

Une partie des collectivités sont dotées de vaisselle réutilisable et de totems de tri.

Action projetée :

Se doter de vaisselle réutilisable pour permettre la réalisation d'évènements pauvres en déchets.

Permettre le tri des déchets lors des évènements.

Partenaire mobilisé :

EPCI	Sensibiliser à l'éco-exemplarité, organisation la journée de don
------	--

Cibles visées :

EPCI et communes les plus grandes

Etapas :

Etape clefs	Date de réalisation	Objectif	Etat
Achat de vaisselle réutilisable	S1 2020	Toutes les collectivités équipées	56%
Achat de totems de tri	2023-2024	Possibilité pour chaque EPCI d'avoir accès à du matériel	
Rédaction d'une éco-charte pour les événements	2023-2024	1 modèle adapté au territoire à disposition des collectivités	

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre de collectivités équipées de vaisselle réutilisable	4	5	5	5		
Taux d'utilisation de la vaisselle réutilisable lors des événements	100%	100%	100%	100%		

ACTION N°12 : FORMATIONS ET CAPITALISATION DES RETOURS D'EXPERIENCES

Objectif opérationnel:

Permettre l'amélioration continue des pratiques des techniciens et du SMET.

Action réalisée :

Durant le PLP, une dizaine de techniciens déchets ont été formés au compostage, trois sont encore en poste sur le territoire actuel du SMET.

Action projetée :

Suivre la formation GC améliore la compréhension des enjeux du compostage, la communication menée et les actions réalisées sur le territoire. Nous souhaitons permettre à chaque agent de suivre la formation de guide composteur.

Pour cette action, le rôle du SMET sera de capitaliser les retours d'expériences des différentes actions menées par le biais d'échanges avec les techniciens.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Retours d'expériences
CNFPT	Formation Guides Composteur
ADEME	Communication sur les formations à venir + formation Guides Composteurs

Cibles visées :

Agents des collectivités et agents du SMET

Etapes :

Etape clefs	Date de réalisation	Objectif	Etat
Formation des techniciens au compostage (formation GC)	En continu	Une personne formée/ EPCI	En cours
Création d'un outil de traçabilité des actions menées	S2 2018		Réalisé
Utilisation de l'outil de traçabilité par tous les techniciens	Dès fin 2018		Réalisé

Indicateur de suivi :

Indicateur d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Nombre de techniciens déchets formés au compostage	3	4	4	4		

ANNEXE II : HYPOTHESES DE CALCUL DU GISEMENT D'EVITEMENT

Axe	Action	Sources	Données du précédent PLP
A	1	1000 foyers = 3% en + de compostage ADEME D'après le Guide méthodologique du compostage partagé (ou semi-collectif) de l'ADEME novembre 2012 - 75 kg de déchets de cuisine et 110 kg en comptant les déchets verts	1750 composteurs ont été vendus
	2	A l'heure actuelle, 14 grandes structures ne sont pas non dotées de composteurs Source : Expérience interne SMET, en EHPAD, souvent de petits gisements + les collèges sont désormais gérés par le département	10 sites de compostage autonome installés en 5 ans
	3	Part des déchets issus du jardin, 110kg - 75kg = 35kg	1000 personnes sensibilisées en 4 ans (de manière formelle lors d'un évènement)
	4	A partir du bilan 2017 du SMICTOM Alsace Centrale, 8 broyeurs achetés et 374t de déchets verts broyés	
	5	D'après le guide ADEME "Manger mieux, gaspiller moins" édition 2018, le gaspillage alimentaire représente 30 kg par an et par habitant, dont 7 kg d'aliments encore emballés.	26 animations de proposées (en école)
B	6	Plusieurs collectivités réfléchissent à la mise en place d'une zone de réemploi en déchetterie ou à la création d'une recyclerie + Donnée arbitraire	Aucune action réalisée lors du précédent PLP
	7		
C	8	1500 foyers = 4,5% de foyers en plus. Donnée issue du PLP, BAL témoins. D'après l'ADEME "calcul du gisement d'évitement" janvier 2016, le stop-pub permet d'éviter 30,4 kg/foyer/an. Au niveau national, 15,2% de la pop est équipée, les territoires les plus efficaces sont équipés à 30%.	de 2,6 distribués par mois/collectivité/an Pendant le PLP, 2600 ont été distribués
	9	Donnée arbitraire	
D	10	Difficilement estimable	
	11	Négligeable	
	12	Difficilement estimable	